

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
9SEANCE DU 07/09/2023
Délibération N°2023-039

Nombre d'élus: 15	Présents : 9	L'an deux mil vingt trois, le 7 septembre à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
Absent(s) : 3	Procuratation(s) : 3	
Date de convocation : 01/09/2023		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Cédric POMMIER, Yvette COLLIAT (arrivée à 20h04), Luc PASCAL, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE ;
Xavier PEDRAZZOLI a donné pouvoir à Yvette COLLIAT ;
Marie-Christine ROBIN a donné pouvoir à Bertrand RICHARD.

Absents :

Maryse BOUCLET, Luc Pascal, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Séverine FAISST.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 juillet 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2023 –039 : MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU RI D'OLON AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION ECLADANSE POUR L'ANNEE 2023-2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 30/03/2017 n°40/2017, relative à la mise à disposition gratuite de la salle du Pont Romain au bénéfice de l'association de la Murette Trans En Danse ;

CONSIDERANT la demande de l'association EclaDanse présentée lors de la réunion du 03/07/2023 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'accueillir l'activité de cette association qui s'engage à concourir à l'animation locale ;

Madame le Maire **EXPLIQUE** aux membres du conseil municipal que les responsables de l'association EclaDanse ont été reçus en mairie le 3 juillet dernier. En raison de travaux entrepris dans leurs locaux, l'association recherche des lieux lui permettant de poursuivre ses activités.

Elle **DIT** que l'association, bien connue sur le territoire du Pays Voironnais, propose des activités danse de qualité à destination des enfants et adultes qui pourraient profiter aux charnéclois.

Elle **INFORME** les conseillers que l'association se propose de participer à une manifestation se tenant sur le territoire communal en contrepartie d'une mise à disposition gratuite de la salle du Ri d'Olon pour l'année 2023-2024.

Elle **PROPOSE** donc au conseil d'accéder à la demande de l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 14/09/2023

Le Maire,
Nadine REUX



